



RÈGLEMENT

du

CHAMPIONNAT DE L'HERAULT

PAR EQUIPES

2026/2027

Responsables du Championnat par équipes

Benjamin Renault
Jean Luc Discher
Guillaume Claud

commissionsportivecdtt34@gmail.com
commissionsportivecdtt34@gmail.com
commissionsportivecdtt34@gmail.com

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES MASCULIN DEPARTEMENTAL

1. DISPOSITIONS GENERALES.....
2. REGLES SPECIFIQUES DE PARTICIPATION.....
3. FORMULE DE COMPETITION.....
4. NOMBRE D'ÉQUIPES D'UN MEME CLUB PAR POULE
5. ÉQUIPE INCOMPLETE.....
6. OUVERTURE DE LA SALLE.....
7. DATES, LIEU ET HEURES DES COMPETITIONS.....
8. MATERIEL
9. FORFAIT
10. TRANSMISSION DES RESULTATS
11. MONTEES ET DESCENTES
12. TITRES.....
13. SANCTIONS
14. CORRESPONDANCE DES JOURNEES.....

1. DISPOSITIONS GENERALES

Se référer aux Règlements Fédéraux, Règlements Sportifs (juillet 2026) chapitre 2

(<https://www.calameo.com/read/0042240895fa2e54793cd>)

2. Nombre de divisions

Le championnat par équipes départemental masculin comporte 5 divisions dénommées :

Pré-régionale (PR), Départementale 1 (D1), Départementale 2 (D2), Départementale 3 (D3), Départementale 4 (D4)

3. REGLE SPECIFIQUE DE QUALIFICATION DES JOUEURS ET DES EQUIPES (CASCADE DE POINTS)

3.1 Il n'y a pas de brûlage classique d'une division à l'autre. Au titre d'une même journée de championnat, le cumul des points des quatre joueurs de chaque équipe doit être inférieur ou égal au cumul des points des quatre joueurs de l'équipe de numéro inférieur selon les points classement officiel de chaque phase.

3.2 Un seul joueur étranger (hors UE) est autorisé par équipe.

3.3 Un joueur brûlé en championnat national ne pourra pas redescendre en championnat départemental.

3.4 Attention, le cumul des points de l'équipe départementale ayant le plus petit numéro doit être inférieur au cumul des points de l'équipe régionale ayant le plus grand numéro. En cas de non-respect, l'équipe de numéro supérieur (celle de départementale) sera considérée comme ayant perdu par pénalité.

3.5 Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempte, le club doit communiquer dans les mêmes délais la liste des quatre joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon à ce que la règle de cumul des points soit respectée. Si le club ne fournit pas la liste, toutes les équipes de numéro supérieur seront pénalisées.

3.6 Un club ayant plusieurs équipes évoluant au niveau départemental ne peut faire forfait que sur l'équipe ayant le plus grand numéro. En cas de non-respect, l'équipe de numéro immédiatement supérieur sera sanctionnée par la perte de la rencontre 14-0 et 3-0 pour la journée concernée. La commission sportive se réserve le droit d'étudier les cas particuliers.

3.7 Les catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans sont autorisées à participer au championnat senior masculin mais la catégorie poussin n'est pas autorisée. Les féminines peuvent participer au championnat senior masculin.

4. FORMULE DE COMPETITION

4.1 Le championnat se déroule en deux phases pour toutes les divisions.

4.2 Dans les quatre premières divisions, les rencontres seront disputées par poule de 8 équipes. En D4, les poules seront complétées en fonction du nombre d'équipes participantes.

Les équipes sont réparties de la manière suivante :

1 ^{ère} phase :	2 ^{ème} phase
16 équipes, 2 poules en PR	16 équipes, 2 poules en PR
32 équipes, 4 poules en D1	32 équipes, 4 poules en D1
32 équipes, 4 poules en D2	32 équipes, 4 poules en D2
32 équipes, 4 poules en D3	32 équipes, 4 poules en D3
Nombre de poules fonction du nombre d'équipes en D4	Nombre de poules fonction du nombre d'équipes en D4

4.3 Dans les cinq divisions toutes les parties sont jouées.

5. NOMBRE D'EQUIPES D'UN MEME CLUB PAR POULE

Une poule ne peut en aucun cas avoir plus de **2** équipes d'un même club. Si la poule comprend deux équipes d'un même club, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée. **Tous les joueurs concernés par cette rencontre ne pourront permutés entre les deux équipes qui se rencontrent en J1**

6. EQUIPE INCOMPLETE

Les équipes sont composées de **4 joueurs**. Une exception pourra être faite en D4 où une équipe à 3 joueurs est tolérée.

7. OUVERTURE DE LA SALLE

La salle doit être ouverte au moins 30 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

8. DATES ET HEURES DES COMPETITIONS

8.1 En D1, D2, D3 et D4 le jour et l'heure officiels des rencontres sont le dimanche à 9h.

En PR, les équipes peuvent choisir l'heure à laquelle elles souhaitent recevoir : 9h ou 14h30.

8.2 Si un club souhaite déplacer le jour ou l'horaire pour une journée durant la phase, il devra réaliser la demande dans l'espace mon club dans les délais impartis.

8.3 Les rencontres pourront être reportées jusqu'au dimanche 14h30 de la même journée ou avancées à une date qui n'interrompt pas la chronologie du calendrier.

Le club devra déposer une demande au minimum 7 jours avant la date demandées et le club adverse devra donner sa réponse sous 48h.

En cas modification de lieu, le club recevant doit informer le club visiteur ainsi que la commission sportive à l'adresse mail : commissionsportivecdtt34@gmail.com

9. MATERIEL

Les rencontres doivent se disputer avec des balles de compétition (3*) blanches ou orange agréées en plastique et sur des tables homologuées par la FFTT.

Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque, d'une même couleur et de même référence. Celles-ci sont fournies par l'association qui reçoit. Elle doit en prévoir un nombre suffisant pour le bon déroulement de la rencontre.

Il appartient aux deux équipes de posséder une tenue compatible avec la couleur des balles.

10. FORFAIT ET EQUIPE EXEMPTÉ

10.1. Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempté, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

10.2. Lorsqu'une équipe est forfait, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs qui aurait dû participer de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

10.3 Comme stipulé dans les règlements sportifs (07/26) p 44 « Les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée. »

10.4. Transmission de la composition d'une équipe exempté forfait ou bénéficiant du forfait adverse :

Equipe exempté, à domicile ou à l'extérieur > remontez la feuille avec Girpe

Equipe bénéficiant du forfait adverse > transmettez la feuille par mail (commissionsportivecdtt34@gmail.com)

Equipe déclarant forfait > transmettez la compo par mail (commissionsportivecdtt34@gmail.com)

En cas de composition d'équipe non transmise à la commission sportive dans les délais de transmission ci-dessous, il sera appliqué une sanction financière et/ou sportive (1 pt de pénalité)

11. TRANSMISSION DES RESULTATS

11.1. Le club recevant doit saisir la feuille de rencontre sous SPID via GIRPE ou l'espace monclub (en saisissant le détail des manches) avant le lundi 20h00.

11.2. La feuille de rencontre doit être envoyée à la commission sportive à l'adresse mail suivante : commissionsportivecdtt34@gmail.com pour les cas suivants :

- non utilisation de GIRPE
- non saisie sur SPID
- en cas d'absence d'une des deux équipes (exempte ou forfait)
- en cas de présence d'un rapport du juge-arbitre.

12. MONTEES ET DESCENTES

12.1. Montées et Descentes 1^{er} et 2^{ème} phase

Tableau des montées et descentes						
			Montée	Descente		
PR	16	2	1er de poule	4 et +	7 et 8ème de poule + (x équipes si plus de 2 descentes de R4)	16
D1	32	4	1er de poule	8 et +	7 et 8ème de poule + (x équipes si plus de 2 descentes de R4)	24
D2	32	8	1 ^{er} et 2 ^{ème} de poule	8 et +	7 et 8ème de poule + (x équipes si plus de 2 descentes de R4)	24
D3	32	8	1 ^{er} et 2 ^{ème} de poule	8 et +	7 et 8ème de poule + (x équipes si plus de 2 descentes de R4)	32
D4	?	21	1 ^{er} et 2 ^{ème} de poule			
SI + 2 DESCENTES DE R4, une descente supplémentaire à chaque échelon pour chaque descente supplémentaire de l'échelon régional.						
Dans tous les cas, le 8ème de chaque poule descend dans la division inférieure.						

La montée est autorisée si une équipe en position de montée remplace une équipe en position de descente d'une division supérieur pour un même club.

12.2. Départage des équipes dans une division :

Le départage dans une division pour les équipes du même rang se fera à partir de toutes leurs rencontres d'une même phase suivant la procédure décrite ci-après :

- 1) en faisant le quotient des points rencontre par le nombre de rencontres
- 2) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points parties gagnés par les points- parties perdus
- 3) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues
- 4) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagnés par les points jeu perdus dans les mêmes rencontres
- 5) si l'égalité persiste, la commission sportive effectuera un tirage au sort.

13. TITRES : La journée des titres ne se déroule uniquement qu'en deuxième phase

13.1. La participation aux titres n'est plus obligatoire pour valider la montée à l'échelon supérieur.

13.2. Des titres seront disputés en fin de saison entre les premiers de chaque poule dans toutes les divisions.

13.3. Composition de l'équipe : Les joueurs doivent avoir participé à au moins 4 journées lors de la phase 2.

En cas d'impossibilité, une équipe composé d'autres joueurs sera acceptée à condition que le nombre de points de l'équipe soit inférieure à la moyenne des points à des 7 rencontres de la 2^{ème} phase.

14. SANCTIONS

	Sanctions sportives	Sanctions financières
1 ^{er} Forfait	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	20 €
2 ^{ème} Forfait	Forfait Général	40 €
Forfait général		60 €
Equipe non conforme	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	20 €
Equipe incomplète	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	20 €
Licence non réglementaire	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	20 €
Résultat non communiqué		10 € la 1 ^{ère} fois 20 € la 2 ^{ème} fois
Falsification de la feuille de rencontre	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	100 €
Composition équipe non communiquée	Perte 1 point à partir de la 3 ^{ème} fois en plus de la sanction financière	10 € la 1 ^{ère} fois 20 € la 2 ^{ème} fois

15. CORRESPONDANCE DES JOURNEES

N° journée sous SPID		Régionales Messieurs	Régionales Dames	Départementales
J1 ph1		19-sept-26		20-sept-26
J2 ph1		03-oct-26		04-oct-26
J3 ph1		17-oct-26		18-oct-26
J4 ph1		07-nov-26		08-nov-26
J5 ph1		21-nov-26		22-nov-26
J6 ph1		05-déc-26		06-déc-26
J7 ph1		12-déc-26		13-déc-26

N° journée sous SPID		Régionales Messieurs	Régionales Dames	Départementales
J1 ph2		16-janv-27		17-janv-27
J2 ph2		23-janv-27		24-janv-27
J3 ph2		06-févr-27		07-févr-27
J4 ph2		13-mars-27		14-mars-27
J5 ph2		24-avr-27		25-avr-27
J6 ph2		22-mai-27		23-mai-27
J7 ph2		29-mai-27		30-mai-27